

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE ROUEN

07/07/2021

N° E21000041 /76

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commissaire

Vu enregistrée le 18/06/2021, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de St-Léonard demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

Projet présenté par la commune de St-Léonard relatif à une demande d'autorisation pour l'extension du cimetière de la commune ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2021 ;

DECIDE

ARTICLE 1 :Mme Sylvie BONHOMME est désignée en qualité de commissaire enquêtrice pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 :Pour les besoins de l'enquête publique, la commissaire enquêtrice est autorisée à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 :La présente décision sera notifiée à M. le Maire de la commune de St- Léonard et à Mme Sylvie BONHOMME.

Fait à Rouen, le 07/07/2021

Le Président,

Jérôme BERTHET-FOUQUE

